

Le Lac des Charmilles

Camping ***

Exemplaire à nous
retourner daté et signé

Route de Vire
50160 Torigny les villes
Tél 06.08.85.15.99

CONDITIONS PARTICULIERES DE RESERVATION

Afin de vous garantir un emplacement aux dates souhaitées, **Le Camping Le Lac des Charmilles***** n'accepte les réservations qu'accompagnées de 30% d'acompte.

EMPLACEMENT CAMPING

➤ Conditions pour réserver :

La location est personnelle et ne peut être en aucun cas cédée à toute autre personne. La réservation ne peut-être enregistrée qu'après versement des 30% d'acompte et ne sera effective qu'après confirmation écrite de la direction.

Le solde sera réglé au moment de l'arrivée comme stipulé sur le contrat.

➤ Arrivée et départ :

L'emplacement réservé est mis à disposition à partir de 12h00 et jusqu'à 12h00 le jour du départ. Tout retard éventuel doit nous être notifié dans les 24 heures, sans nouvelles de votre part le lendemain du jour prévu de votre arrivée ; à 19h00 votre réservation sera annulée et l'acompte conservé par le camping.

➤ Annulation de réservation

Aucun départ anticipé, pour quelques raisons que ce soit, ne donnera lieu à un remboursement.

En cas d'annulation, prévenir le camping par courrier :

- plus de 30 jours avant l'arrivée, le client se verra restituer la totalité de son acompte ;
- moins de 30 jours avant l'arrivée, les sommes versées resteront acquises au camping ;
- le numéro de l'emplacement n'est pas contractuel, sauf accord confirmé par le camping.

Nous attirons votre attention qu'aucune assurance annulation n'est incluse dans nos tarifs.

LOCATION MOBIL-HOME et CHALET

➤ Conditions pour réserver :

La location est personnelle et ne peut être en aucun cas cédée à une tierce personne. La réservation ne peut-être enregistrée qu'après versement des 30% d'acompte et ne sera effective qu'après confirmation écrite de la direction.

Le solde sera versé à l'arrivée

Pour toute réservation effectuée moins de 30 jours avant l'arrivée, la totalité du séjour sera demandée.

Les réservations sont enregistrées par ordre de réception, dans le cas où toutes nos locations seraient déjà réservées pour la période demandée, l'acompte serait alors immédiatement restitué par retour de courrier.

Tout locataire doit se conformer au règlement intérieur de l'établissement.

➤ Arrivée et départ :

La location est mise à disposition à partir de 16h00 jusqu'à 20h00 le jour d'arrivée, et devra être libérée à 10h00 le jour du départ. La direction se réserve le droit de disposer de la location à partir de 12h00 le lendemain du jour d'arrivée prévu si le retard ne lui est pas signalé. Pour la location de mobil-home et chalet, une caution vous sera demandée 150 € (mobil home 1 chambre), 250 € (mobil home et chalet 2 chambres) et 300 € (mobil home 3 chambres). A votre arrivée un inventaire détaillé vous sera remis :

- 1/charge à vous de vérifier son exactitude,
- 2/de signaler tout objet manquant ou cassé à l'accueil
- 3/de retourner ce document dûment complété et signé à l'accueil dans les 24 heures suivant votre arrivée, afin de ne pas subir de préjudice au moment du départ.

La location doit être restituée ménage fait, vaisselle propre rangée. Dans le cas contraire un forfait ménage de 25 € (mobil home 1 chambre), 35 € (mobil home et chalet 2 chambres) et 50 € (mobil home 3 chambres) sera facturé. La caution sera restituée déduction faite des détériorations ou autres soucis constatés

L'état des lieux se déroule entre 08 h 00 et 10 h 00 le jour du départ.

En cas d'impossibilité d'effectuer l'état des lieux le jour du départ ; la direction se chargera de celui-ci et restituera dans un délai de 8 jours la caution si aucun dégât n'est constaté.

Aucun départ anticipé, pour quelque raison que ce soit, ne donnera lieu à un remboursement.

➤ Annulation de réservation

- Plus de 45 jours avant l'arrivée : une somme forfaitaire de 38.10 € sera facturée ;
- De 45 à 15 jours : l'acompte ne sera pas remboursé ;
- Moins de 15 jours avant la date d'arrivée : le prix du séjour est dû en totalité.

Le numéro de l'emplacement n'est pas contractuel, sauf par accord confirmé par le camping.

Nous attirons l'attention du locataire sur le fait qu'aucune assurance annulation n'est incluse dans nos tarifs.

➤ Visiteurs :

Ils sont acceptés dans la limite de la capacité du camping ou de la location et après accord de la direction du camping en acquittant une redevance de 2 € par personne. Ils doivent stationner leur véhicule à l'extérieur du camping.

Date :

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :